



**INSTITUT RÉGIONAL
DE FORMATION DU FOOTBALL
DE LA LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE**

COMMENT S'INSCRIRE A UNE FORMATION INITIALE D'ARBITRAGE?





QU'EST-CE QU'UNE FORMATION INITIALE D'ARBITRE ?

La formation initiale d'arbitre est une formation ouverte à toutes personnes licenciées ou non de la F.F.F. et ayant au minimum 13 ans au 1^{er} janvier de la saison qui souhaitent occuper la fonction d'arbitre.

Elle permet de devenir arbitre de football de niveau départemental en étant garant du respect des lois du jeu,

Pour tous les inscrits, un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'arbitrage du football datant de moins d'un an à la date de formation est obligatoire pour obtenir une licence arbitre.

Pour les personnes **non licenciées**, une attestation de responsabilité civile est indispensable.



PROCEDURE D'INSCRIPTION A UNE FORMATION INITIALE D'ARBITRE

1. Inscription :

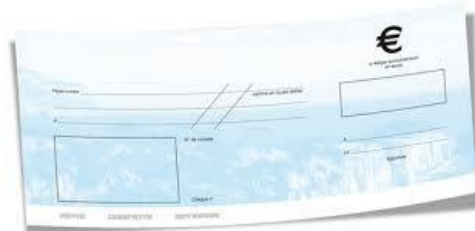
Au plus tard 10 jours avant la date de la 1^{ère} journée de formation.

Au plus tard le 13 décembre 2019 concernant la 3^{ème} session de Janvier 2020.

Compléter, signer et renvoyer le formulaire d'inscription avec tous les éléments demandés à l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F)

2. Participation à la formation Initiale d'Arbitre :

10 jours avant le début de la formation, l'IR2F envoie par mail au stagiaire la convocation avec le planning du stage et la liste des inscrits pour pouvoir covoiturer



REGLEMENT

Envoi de la confirmation du règlement de la formation :

- par messagerie officielle du club
- par chèque en précisant nom, prénom du stagiaire, intitulé et date du stage

Vous pouvez déduire automatiquement 1 bon de formation de 25€ (dans la limite de l'enveloppe allouée par la FFF).



Anthony TORRALBA

Conseiller Technique Régional Arbitrage

atorralba@lfpl.fff.fr

07 75 11 99 38



Mathilde ALAPLANTIVE

Assistante Arbitrage

malaplantive@lfpl.fff.fr

02 40 80 70 77